



Aquisition de la nationalite francaise

Par **narjissejad**, le **18/04/2016** à **12:43**

Bonjour,

Je voudrai quelques informations svp.

Je suis marocaine, mon père est né en France mais n'a pas de nationalité française, mon grand-père paternel a eu sa nationalité française suite à son incorporation dans l'armée française, ma grand-mère, par contre, est allemande.

Je voudrai savoir (sachant qu'ils sont tous décédés) si nous que nous avons le droit d'avoir la nationalité française par filiation ou pas (j'ai tous les documents en ma possession qui montrent que mon père est né en France et que mon grand-père est de nationalité française).

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **18/04/2016** à **14:04**

bonjour,

pour avoir la nationalité française par filiation, il faut que vos parents (père ou mère) aient la nationalité française à votre naissance ou durant votre minorité.

la nationalité française de votre grand-père ne vous est d'aucune utilité puisque votre père n'avait pas la nationalité française.

salutations